

Pass Culture : Cap Magellan informe son réseau de jeunes lusodescendants



Promesse de la campagne d'Emmanuel Macron, Président de la République, le pass Culture est un projet porté par Franck Riester, Ministre de la Culture, qui a pour vocation de renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes français, et d'apporter à l'ensemble des acteurs culturels du territoire un nouveau canal de communication. Cap Magellan, première association de jeunes lusophones et lusophiles de France, vient ainsi transmettre cette importante information et inviter tous les acteurs relais à la diffuser au plus grand nombre de bénéficiaires jeunes possibles.

Pensé pour tous les publics, et surtout ceux qui sont ou se sentent exclus de la culture, le Pass Culture a pour objectif de susciter l'envie des jeunes générations de participer à leur vie culturelle locale et de leur donner accès à des propositions culturelles et artistiques sur tout le territoire français. L'application pass Culture est une application gratuite, qui révèle et relaie les possibilités culturelles et artistiques accessibles à proximité. Grâce à la géolocalisation, les citoyens peuvent repérer, choisir et réserver une grande diversité de biens et de propositions culturels, du concert au théâtre en passant par le livre, la pratique artistique et les jeux vidéos.

A ce jour, les départements ouverts sont les suivants : Ardennes (08), Bas-Rhin (67), Doubs (25), Guyane (973), Hérault (34), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Vaucluse (84) et l'ensemble de la région Bretagne (Côtes d'Armor - 22, Finistère - 29, Ille-et-Vilaine - 35, Morbihan - 56).

L'année de ses 18 ans, jusqu'à la veille de ses 19 ans, chaque jeune résidant en France pourra demander l'octroi d'une enveloppe de 500€ à dépenser pendant 24 mois sur le pass Culture. Le processus passe par une inscription sur le site <https://pass.culture.fr/>, et la vérification de l'éligibilité.

En résumé :

Si tu as 18 ans et réside sur l'un des départements ci-dessus, tu es éligible : inscris-toi vite !

Si tu n'as pas encore 18 ans ou ne réside pas dans l'un des départements cités, remplis tout de même le formulaire dédié sur le site, car le pass Culture est en évolution et tu pourrais devenir éligible !

Les bénéficiaires pourront réserver toutes les activités et biens culturels référencés, allant des concerts au théâtre (quand cela sera de nouveau possible !) en passant par le livre, la pratique artistique et les jeux vidéos.

Site : pass.culture.fr

Contact presse :

Angela Fernandes

Cap Magellan - Tél. : + 33 1 79 35 11 00
communication@capmagellan.org